

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement, chargée d'examiner la motion du 18 avril 2012 de M^{mes} Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Rouillet, Marie Chappuis, Danièle Magnin, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado, Nicole Valiquer Greccucio, Vera Figurek, MM. Jean-Paul Guisan, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Michel Chevrolet, Pascal Spuhler et Alberto Velasco: «Les Mouettes, c'est chouette».

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

La motion M-1020 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 9 octobre 2012. La commission, sous la présidence de M. Vincent Schaller, a étudié cette motion lors des séances des 8 janvier, 29 janvier et 5 février 2013.

La rapporteuse remercie chaleureusement M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

Rappel de la motion

Considérant:

- que le lac Léman est une destination touristique qui attire chaque année des visiteurs du monde entier et qu'il constitue une source de plaisir et d'admiration incontestable;
- le plaisir de traverser la rade en Mouette, embarcation légère, publique, peu onéreuse;
- l'utilité de ce moyen de transport, non seulement pour les touristes mais aussi pour les Genevois, en tant qu'offre complémentaire aux autres moyens de transport, capable de contribuer à désengorger le trafic du centre-ville, notamment celui de la traversée des ponts;
- le fait que les Mouettes genevoises participent à l'offre des transports publics et à la complémentarité du mode de déplacement telle que celle-ci est inscrite dans l'article 160 C de la Constitution genevoise;
- le souhait de nombreux résidents de pouvoir se rendre par ce moyen à leur destination de travail ou de loisir;
- le constat que les quatre lignes existantes ne fonctionnent actuellement qu'en navettes reliant, aller-retour, un seul débarcadère à un seul autre;
- la difficulté, pour le trajet de certains usagers, notamment les familles et les personnes à mobilité réduite, que revêt l'obligation de changer de navette;

- l'utilité de modifier ou de compléter le réseau actuel en réalisant une ligne continue reliant les différents débarcadères pour répondre à ces légitimes attentes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir avec la Société des Mouettes Genevoises Navigation (SMGN), en concertation avec tous les partenaires concernés (Confédération, Etat, Compagnie générale de navigation), une étude de faisabilité pour une ligne continue reliant successivement «en ceinture» l'ensemble des débarcadères, évitant ainsi les changements multiples;
- de présenter au plus vite au Conseil municipal les conditions et les délais de réalisation y relatifs.

Séance du 8 janvier 2013

Audition de M^{mes} Natacha Buffet et Florence Kraft-Babel, motionnaires

M^{me} Kraft-Babel dit que les rues autour de la rade sont souvent bloquées. Par conséquent, les Mouettes sont un moyen agréable et accessible pour se déplacer et il faudrait le développer.

Selon ses informations, il y a six Mouettes en fonction, dont deux solaires qui naviguent toute l'année.

Ce service est intégré à Unireso depuis 2001. Il y a quatre lignes que l'Etat finance à hauteur de 2 millions. Le tarif est de 2 francs pour le voyageur qui choisit les «sauts de puce».

L'idée est d'améliorer les parcours et de faire le tour des ports sans changer de ligne.

Pour M^{me} Buffet, les Mouettes ne sont pas seulement une attraction touristique mais devraient être un moyen de transport plus utilisé par les Genevois.

Questions-réponses

Question: la boucle envisagée serait-elle prévue en plus des navettes actuelles?

Réponse de M^{me} Kraft-Babel: l'idée n'est pas d'alourdir le budget de la Ville de Genève mais plutôt de savoir pourquoi les trajets ont été fragmentés de cette manière. Le premier titre de cette motion était: «Pour un vaporetto genevois».

Question: cette nouvelle ligne serait-elle rentable, compte tenu de ce que les Mouettes sont souvent pleines?

Réponse de M^{me} Kraft-Babel: les motionnaires ne savent pas si des études ont été faites, mais les Mouettes sont rarement vides, même en plein hiver. Prévoir un trajet direct en liaison avec les park & ride serait pertinent.

Question: sachant que toutes les villes qui ont des plans d'eau de cette importance les utilisent pour ces déplacements peu onéreux, ne faudrait-il pas aller plus loin dans la réflexion?

Réponse de M^{me} Buffet: oui, et si ce projet a un résultat positif, il sera intéressant d'aller plus loin. Il existe d'autres bateaux plus loin entre Nyon et la France voisine. Les Mouettes pourraient même être un moyen pour rallier un bateau plus grand.

Question: vu le nombre important de personnes qui utilisent les Mouettes pour se déplacer, serait-il envisageable de maintenir les lignes directes en parallèle de la proposition? Un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite serait-il envisageable, par exemple en changeant les bateaux?

Réponse de M^{me} Kraft-Babel: ces questions sont trop techniques. Ce qui est judicieux est d'exploiter le lac de manière intelligente car ce moyen de déplacement est insuffisamment valorisé.

Question: les motionnaires ont-ils pris contact avec la direction des Mouettes?

Réponse de M^{me} Kraft-Babel: il leur a été demandé de prévoir les parcours de cette manière.

Question: comment fonctionne le financement de ces Mouettes?

Réponse: le Canton finance les Mouettes à hauteur de 2 millions.

Question: pourquoi avoir déposé cette motion en Ville plutôt que devant le Grand Conseil?

Réponse de M^{me} Kraft-Babel: la Ville de Genève a une force de proposition.

M^{me} Buffet: les petites communes font le premier pas pour obtenir de nouvelles lignes TPG.

Question: la proposition ne risque-t-elle pas de créer des problèmes de cadences, ce d'autant que le pont du Mont-Blanc est un obstacle?

Réponse de M^{me} Buffet: tout n'a pas été calculé. L'idée n'est pas de rehausser le pont du Mont-Blanc.

Discussion sur les auditions

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle avoir déposé une motion devant le Grand Conseil pour une traversée du lac en bac, comme

cela se fait à Zurich et qui rapporte plus de 10 millions à ce canton. M^{me} Künzler n'a jamais donné suite et il pense qu'il serait pertinent de prévoir des auditions. Ce commissaire propose d'auditionner le responsable TPG des Mouettes afin de connaître le contenu de la convention.

Une commissaire considère que les Mouettes peuvent également parler de la convention avec les TPG.

Vote de l'audition des Mouettes genevoises

L'audition est acceptée par 15 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG).

Séance du 29 janvier 2013

Audition de M. Joël Charrière, représentant des Mouettes Genevoises Navigation

Les Mouettes genevoises assurent un transport public depuis 1897. Cette prestation est devenue une partie complète de l'offre depuis 1987. Les Mouettes appartiennent à Unireso et, depuis 2004, elles sont ouvertes à l'année, ce qui n'avait plus été le cas depuis la guerre. Une concession fédérale permet aux Mouettes de faire des lignes sur tout le bassin genevois jusqu'à Verbois. Une réorganisation est intervenue en 2007 car l'Etat ne voulait plus subventionner que des lignes publiques, raison pour laquelle une partie de la flotte a été vendue.

Les lignes 1 et 2 ont plus de 100 ans, et les lignes 3 et 4 ont été créées pour relier les parcs, le but étant d'avoir un service le plus long possible à l'égard de la Bise. Le Canton souhaite avoir des lignes transversales. Lorsque le P+R du Port-Noir a été créé, la Ville a souhaité créer une ligne desservant ce parking mais les règlements ayant été modifiés, il n'était pas possible de créer un bateau permettant cette nouvelle ligne.

Ce sont les modifications de la loi sur les personnes handicapées qui n'ont pas permis de créer ce bateau qui aurait coûté extrêmement cher. Le problème demeure puisque les bateaux qui ne répondent plus aux normes actuelles ne pourraient plus être construits. Il sera nécessaire de trouver une solution à terme. Le Canton ne veut pas subventionner de ligne qui soit parallèle aux quais et il pense que ce sont les moyens financiers qui empêchent une ligne de ce type ou une ligne circulaire.

Questions-réponses

Question: quels seraient ses desideratas nonobstant la position du Conseil d'Etat?

Réponse: la seule ligne qui manque est Châteaubriand – quai Gustave-Ador. Cela donnerait une meilleure offre aux habitants du haut des Pâquis. Toutefois, avec la flotte actuelle, cette nouvelle ligne serait problématique. En effet, les Mouettes n'ont en outre pas été conçues pour les cadences actuelles. En outre, le confort de ces bateaux n'est plus d'actualité.

Question: la proposition de créer des ceintures serait-elle tout de même pertinente?

Réponse: l'offre pourrait être intéressante mais le problème serait que des personnes resteraient sur le bateau, le temps de la durée du titre de transport. La politique du Canton n'est pas de subventionner les transports touristiques. Le service touristique a été arrêté en 1998 et le prix pour trente minutes de balade était de 8 francs.

Question: les deux nouveaux bateaux de 2004 ont-ils été créés par des ingénieurs navals et comment ont-ils été conçus?

Réponse: les plans datent de 2002. Les bateaux avaient été conçus afin de permettre aux chaises roulantes de monter à bord. La première partie du bateau est de plain-pied. Les plans ont dû être avalisés en 2004 par la fondation pour paraplégiques qui a simplement demandé d'ajouter des mains courantes.

Il n'a pas été possible de créer des bateaux à la ressemblance des Mouettes historiques, car la flottabilité n'aurait pas été assurée. Ces bateaux ont une carène permettant de naviguer sous le pont du Mont-Blanc, notamment pour attaquer les vagues. Un architecte local a été sélectionné. Ce sont des bateaux électro-solaires qui ont été construits, et ce sont les seuls bateaux au monde à naviguer à l'année de cette manière. L'idée serait de construire de nouveaux bateaux autonomes à 80%.

Question: qu'en est-il des pannes?

Réponse: elles ont nettement diminué. L'ingénieur qui a développé les systèmes électriques a conçu ces derniers et, depuis lors, le temps a permis d'accumuler de l'expérience. Il s'agit d'une société locale et il est simple d'avoir les pièces de rechange.

Question: pourquoi le Canton a-t-il cette position par rapport aux lignes transversales?

Réponse: c'est la DGM qui lui donne ses directives, notamment s'agissant des horaires afin d'améliorer les synergies avec les bus.

Question: des objets inhérents aux Mouettes genevoises ont-ils été traités au sein du Grand Conseil?

Réponse: le Grand Conseil a débattu afin d'élargir les horaires jusqu'à 21 h, ce qui a été fait durant l'été passé. Des vigiles sont présents à bord dès 19 h 30. La police du lac est absente à partir de 18 h 30. On ne peut pas permettre que des personnes malintentionnées soient à bord des Mouettes le soir alors que certains pilotes sont des femmes.

Question: a-t-il entendu des remarques à l'égard de la couleur des Mouettes?

Réponse: certains trouvent horrible cette nouvelle couleur tandis que d'autres trouvent que la couleur jaune les rend plus faciles à repérer à distance. L'aspect de sécurité doit aussi être pris en compte car les Mouettes naviguent par tous les temps.

Question: qu'en est-il du financement?

Réponse: les Mouettes reçoivent 900 000 francs d'Unireso, +66% sur les titres de transport émis pour les Mouettes, le Canton versant le différentiel, soit 2,7 millions. Au total, ce sont 3,7 millions qui sont financés.

Question: le coût de la sécurité est-il inclus dans ce chiffre?

Réponse: oui, toutefois l'extension de l'horaire est un avenant au contrat qui fait l'objet d'une enveloppe supplémentaire.

Question: les agents de sécurité sont-ils privés?

Réponse: oui.

Question: serait-il possible d'augmenter l'offre des Mouettes, ou sont-elles parvenues à une limite?

Réponse: dans le contexte actuel, il serait difficile d'augmenter la part de marché. Les Mouettes sont dépendantes du Port-Noir qui génère beaucoup de passagers. Les Mouettes ne sont pas à saturation en termes de places mais ce sont les infrastructures autour de la rade qui le sont. Une synergie entre le transport naval et le transport terrestre est nécessaire. C'est le cas dans la plupart des sites connaissant des transports navals comme à Sydney. Aucun bus ne s'arrête sur les quais aux Eaux-Vives. Il a réussi à convaincre les TPG de créer un arrêt devant le Président Wilson pour améliorer la synergie avec les Mouettes.

Il a soumis au Canton un projet pour un catamaran rapide de 300 places reliant Thonon à Genève, mais il est nécessaire que les Français créent un parking à Thonon. Genève n'a pas retenu ce projet afin de ne pas concurrencer le CEVA. Par ailleurs il lui a été demandé de concevoir des ferries solaires, mais il serait nécessaire de prévoir les infrastructures terrestres. Les contraintes existantes ne semblent pas gérables.

Question: serait-il possible d'ajouter une ligne circulaire si la volonté était affirmée?

Réponse: une ligne de ce type aurait beaucoup de succès les week-ends en été mais pas durant la semaine, à moins de relier Châteaubriand et le quai Gustave-Ador. Il remarque que de 9 h 30 à 11 h, l'afflux de clients est très restreint.

Question: le Grand Conseil a voté, l'année passée, une motion de l'Union démocratique du centre pour la création d'un bac; toutefois, la DGM et M^{me} Künzler ne semblent pas avoir l'intention de mettre ce projet en route.

Réponse: M. Charrière n'a pas été approché pour ce projet.

Question: Zurich a un bac de ce type qui génère 10 millions de rentrées. Qu'en serait-il à Genève?

Réponse: la ville de Zurich est disposée différemment. Une offre de ce type modifierait les pratiques des habitants de Cologny qui continueraient cependant à utiliser leur voiture pour rallier le bac.

Question: combien les Mouettes transportent-elles de passagers par année?

Réponse: 1,250 million.

Question: combien de personnes utilisent quotidiennement les Mouettes?

Réponse: 900 000 personnes l'utilisent de manière habituelle durant l'année.

Question: une boucle pourrait-elle être envisagée le week-end?

Réponse: ce serait difficile le samedi. Le comptage des passagers est maintenant électronique sur les lignes 1 et 2, et manuel sur les lignes 3 et 4. Une ligne circulaire ne permettrait pas de faire des comptages par ligne. Et il ne sait pas si la DGM serait en faveur d'une telle option.

Séance du 5 février 2013

Discussion

Pour l'Union démocratique du centre, vu l'audition de M. Charrière, cette motion poserait des problèmes techniques et financiers. Ce groupe n'est pas très chaud pour ce texte.

Pour le Parti socialiste, la conclusion est similaire car les TPG n'accepteront probablement pas de créer une ligne en 8. Toutefois, M. Charrière a proposé une ligne allant du quai Gustave-Ador à Châteaubriand. Il faut dès lors reprendre cette idée et modifier la motion en conséquence: «une étude de faisabilité pour une ligne supplémentaire reliant Châteaubriand au quai Gustave-Ador».

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit s'être convaincu de ce que seules des lignes transversales pouvaient être envisagées. Le plan d'eau

devrait être utilisé comme moyen de communication mais cette question ne rentre pas dans le cadre de cette motion. Il soutiendra la proposition socialiste.

Il en est de même pour le Parti libéral-radical.

Idem pour les Verts.

Pour le Mouvement citoyens genevois, les explications de M. Charrière manquaient de créativité. Malgré sa beauté, le lac doit servir de moyen de communication. Evoquant les explications de M. Charrière sur les promenades des touristes, la commissaire rappelle que des gens se baladent en bus dans le but d'avoir chaud. Le Mouvement citoyens genevois est d'accord avec la proposition socialiste mais aimerait ajouter «subsidiairement».

Elle propose donc: «d'établir subsidiairement une ligne continue en ceinture reliant successivement l'ensemble des débarcadères, évitant ainsi les changements multiples».

Le groupe Ensemble à gauche est en faveur de l'amendement socialiste.

Votes

L'amendement socialiste: «une étude de faisabilité pour une ligne supplémentaire reliant Châteaubriand au quai Gustave-Ador» est accepté à l'unanimité (3 LR, 2 UDC, 2 Ve, 3 S, 2 EàG, 2 MCG).

L'amendement du Mouvement citoyens genevois «d'établir subsidiairement une ligne continue en ceinture reliant successivement l'ensemble des débarcadères, évitant ainsi les changements multiples» est refusé par 10 non (2 LR, 1 UDC, 2 Ve, 3 S, 2 EàG) contre 2 oui (MCG) et 2 abstentions (1 LR, 1 UDC).

La motion M-1020 ainsi amendée est acceptée par 13 oui (3 LR, 2 UDC, 2 Ve, 3 S, 2 EàG, 1 MCG) et 1 abstention (MCG).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir avec la Société des Mouettes Genevoises Navigation (SMGN), en concertation avec tous les partenaires concernés (Confédération, Etat, Compagnie générale de navigation), une étude de faisabilité pour une ligne supplémentaire reliant Châteaubriand au quai Gustave-Ador;
- de présenter au plus vite au Conseil municipal les conditions et les délais de réalisation y relatifs.